



# Bulletin

# SOURCES

n°24 / Mars 2022

## Assemblée Générale 2022

### Sommaire

- **Rapport Moral du Président** : De l'utilité du mouvement associatif
- **Commission communication** : Le site web fait peau neuve
- **Commission milieux** : SRL toujours engagé dans l'opération  
"la rivière n'est pas une poubelle"
- **Commission communication** : Donnez des gouttes à SRL
- **Commission milieux** : 2021 - 150 km le long des rivières
- **Commission milieux** : Les leçons d'un effacement d'étang
- **Commission juridique** : Coup d'arrêt à l'usine de pellets de Bugeat

# De l'utilité du mouvement associatif

## Rapport moral 2022 du président

A l'heure de la crise environnementale actuelle, l'action des associations n'a peut-être jamais été aussi vitale, tant le déni des défis environnementaux de la part des décideurs est élevé.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine de l'eau et nous prendrons comme illustration le dernier avis rendu par le Conseil national de l'eau (CNE) dans sa séance du 3 Décembre 2021. SRL contribue depuis plusieurs années aux travaux du CNE puisque après Bernard Drobenko, ancien vice-président de SRL, Antoine Gatet y siège actuellement.

Cet avis s'inscrit dans la continuation du rapport CGEDD/CGAAER («Changement climatique, eau et agriculture, quelles trajectoires d'ici 2050 ?») que nous avons commenté dans notre rapport moral 2021.

Cet avis du CNE illustre encore une fois la caractère toujours plus inadmissible du peu de considération que récolte le mouvement associatif de la part des pouvoirs publics dans la définition des politiques publiques de l'eau.

### 1 - L'avis du CNE

Le rapport rappelle tout d'abord un certain nombre de données qui concernent l'avenir de la ressource :

**- Le réchauffement climatique pourrait être à l'origine d'une baisse de 10 à 40 % des débits des cours d'eau en 2050 et d'une fragilisation généralisée de tous les écosystèmes aquatiques.**

- La sobriété dans l'usage de l'eau deviendra une variable d'ajustement de plus en plus prégnante. On ne pourra plus se permettre d'augmenter en permanence l'offre sur la

ressource pour satisfaire une demande croissante.

Il faudra au contraire conditionner la demande d'eau (agricole, industrielle, domestique, touristique...) à la préservation de la ressource en quantité et en qualité.

C'est dans un tel contexte qu'il faut re-situer la question de l'accès à l'eau pour le secteur agricole qui constitue un des thèmes du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique (VAECC). En particulier, une prise de conscience des acteurs s'est opérée au sujet des conflits d'usage, dans certains territoires, pour le partage d'une ressource de plus en plus rare face à des demandes croissantes.

Il s'en suit un catalogue de préconisations sans que l'on voie véritablement une cohérence d'ensemble autour de principes forts comme par exemple celui de sobriété mis en avant précédemment. La dernière recommandation est à l'image de l'ensemble : « accélérer la transition et la transformation de l'agriculture vers un modèle permettant la souveraineté alimentaire, tout en privilégiant la protection des sols et la gestion économe des ressources en eau, en adéquation avec le changement climatique ».

Face à un tel avis très général et très optimiste voire utopique, il est intéressant d'analyser la réaction d'un certain nombre d'acteurs.

## **2 – Les contributions écrites annexées à l’avis du CNE.**

### **Conseil scientifique de l’Office français de la biodiversité.**

L’OFB recommande d’adapter l’agriculture aux conditions pédoclimatiques et non l’inverse. Cela sous-entend une véritable révolution dans le modèle agricole autour de nouveaux principes comme la sobriété, la diversification des pratiques, le maintien de la qualité des sols...

### **France Nature Environnement**

FNE dénonce dès son titre, « ce n’est pas à l’agriculture de faire la politique de l’eau ». Signalons également que FNE a refusé l’invitation du ministère de l’agriculture de participer au Varenne pour des motifs tout à fait légitimes et argumentés.

FNE préconise en particulier la sobriété dans l’usage de l’eau ainsi que la priorité à donner à des solutions reposant sur la nature pour retenir l’eau dans son milieu. Les ouvrages de stockage ne doivent arriver qu’en dernier recours ! Le CNE doit ainsi veiller à ce que tous les arbitrages en matière de conflits relatifs à l’appropriation de la ressource se déroulent en toute transparence démocratique au sein des projets de territoires pour la gestion de l’eau (PTGE).

### **UFC Que Choisir**

L’union fédérale des consommateurs a émis une recommandation très pertinente au sujet du volet économique de qui paie quoi : « pas d’accaparement de la ressource en eau par des usagers « économiques » financé par des fonds publics, au dépend de l’intérêt général, que ces usagers soient agricoles (48% des prélèvements nets, 80% en période d’étiage ; 6% des redevances) ou industriels ».

### **Fédération Nationale de l’Agriculture Biologique**

La FNAB répète que le modèle agricole doit s’adapter aux volumes prélevables et non l’inverse. L’agriculture biologique constitue et de loin une bien meilleure réponse aux défis environnementaux actuels que l’agriculture productiviste qui ne fait qu’aggraver les problèmes. On ne peut donc que déplorer l’action de l’assemblée permanente des chambres d’agriculture (APCA) qui cherche à empêcher la FNAB de siéger au collège des usagers économiques des comités de bassins.

### **Fédération Nationale des Collectivités Concessionnaires et Régies**

Pour la FNCCR, la finalité des PTGE ne doit pas se réduire à accroître la disponibilité des ressources en eau des territoires. L’essentiel est de garantir le retour à un équilibre pérenne entre ressources disponibles et prélèvements. Par rapport à cet objectif, de nouveaux stockages ne sont tolérables qu’en dernier ressort après avoir pris en compte l’infiltration, les économies d’eau, la sobriété, l’adaptation des pratiques agricoles aux conditions pédoclimatiques, la réutilisation des eaux traitées usées. Par ailleurs, les PTGE doivent inclure la préservation de la qualité des masses d’eau et ne plus promouvoir des pratiques agricoles polluantes.

### **FNSEA, Jeunes agriculteurs, Coopération agricole, Chambres d’agriculture, Irrigants de France.**

Les représentants de l’agriculture productiviste sont constants dans leurs revendications, à savoir l’économique avant tout : « L’agriculture se gère au niveau des territoires et non au niveau des bassins ». Tout est dit ! Par ailleurs, on ressort toujours

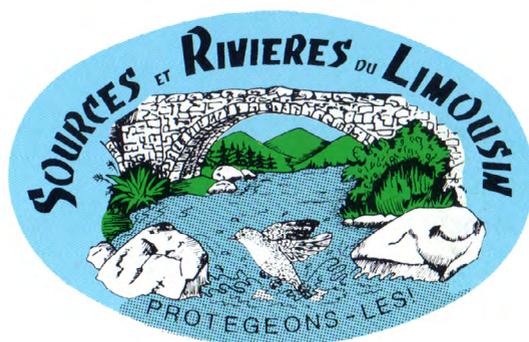
la même rengaine qui n'a pourtant aucun fondement scientifique : stocker l'eau quand elle tombe en abondance pour l'utiliser en période d'étiage et éviter en plus qu'elle aille se « perdre » dans la mer. Ce serait si simple si les écosystèmes fonctionnaient ainsi comme des vases communicants. Malheureusement la réalité scientifique du cycle de l'eau est beaucoup plus complexe. Pour conclure, le groupe de travail qui devait se consacrer à la vision prospective de la politique de l'eau a été complètement sec ! C'est profondément choquant à l'heure où le réchauffement climatique s'accélère et requière une révision radicale des pratiques agricoles.

Ces différentes prises de position sur la gestion future de la ressource face au dérèglement climatique montrent bien le chemin à parcourir au niveau des associations en matière d'éducation à l'environnement.

A toutes les échelles territoriales on va retrouver en permanence ces questions d'arbitrages pour l'affectation d'une ressource de plus en plus rare qu'il s'agit de gérer au nom de l'intérêt général et non plus au bénéfice d'intérêts économiques particuliers de quelques-uns.

SRL continuera à s'impliquer dans une telle démarche et essaiera d'être de plus en plus présente dans la mise en place d'instruments participatifs pour une bonne gouvernance de l'eau dans nos territoires.

**Jean-Jacques GOUGUET**  
Président de SRL

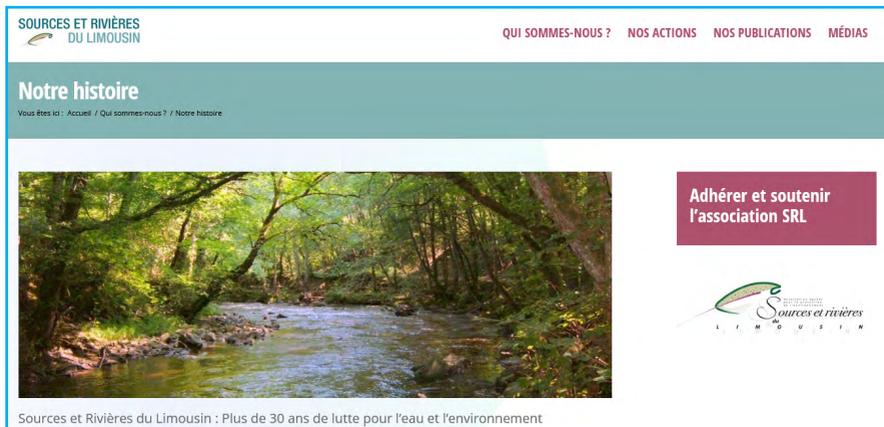


# Commission communication

## Le site web fait peau neuve !

Adhérent, ancien ou récent, tu as l'habitude de jeter un oeil sur le site de l'association. Mais tu commences à le trouver pas bien fun, pas très attrayant, et tu y vas moins souvent. José, membre du CA s'est mis au boulot, aidé de Pierre, un adhérent très doué. Des mois de réflexion, de brainstorming, de confinement, de maquettes détruites, puis reconstruites, et le nouveau site est enfin arrivé.

Il en a pris un sacré coup de jeune, et nos bénévoles de vieux par la même occasion, à transpirer nuit et jour sur le micro. Nouveau graphisme, nouvelle ergonomie, meilleure visibilité, sobre, aéré, tout pour plaire quoi !



A portée de clic, tu retrouves l'essentiel pour être au coeur de l'activité de l'association. Dès la page d'accueil, s'affiche les Actualités avec les 3 plus récentes informations. Un menu déroulant te permet d'accéder aux différentes rubriques :

**Qui sommes-nous** : connaître l'identité et l'ADN de l'association

**Nos actions** : des événements et actions à court terme, et des dossiers de fond pour partager les causes que nous défendons. Mais aussi le suivi du contentieux avec les recours en justice que nous déposons.

**Nos Publications** : une bibliothèque interne à feuilleter, avec des guides pédagogiques.

**Médias** : des articles ou reportages sur nous dans les médias, et nos communiqués de presse

Et là tu te dis, trop fort, j'y ai pensé et ils l'ont fait.

Ne nous remercie pas, c'est pour toi qui nous soutiens et qui continueras à le faire. J'espère qu'il te plaira et qu'il répondra à tes attentes.

Nous souhaitons qu'il devienne interactif, alors utilise sans modération la rubrique contact.

Réagis à nos articles, donne ton avis, et surtout retrouve nous pour vivre les événements annoncés.

<http://www.sources-rivieres.org> (ça ça change pas...)

# Commission milieu - Nettoyage de rivières

## SRL toujours engagé dans le projet «la rivière n'est pas une poubelle»

L'opération 2021 « La rivière n'est pas une poubelle » est soutenue financièrement par la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du partenariat associatif 2021. Les actions de recherche de dépôts sauvages sont d'une part menées dans le cadre de l'action « suivi hydromorphologique des rivières » de SRL et, d'autre part, par le partenariat technique avec FNE Nouvelle-Aquitaine et Limousin Nature Environnement dans le cadre de l'action « Sentinelles de la nature ».



<https://sentinellesdelanature.fr/>

En Creuse, en Corrèze et en Haute-Vienne, SRL a ainsi opéré des nettoyages de décharges sauvages en 2021 sur les cours d'eau suivants : La Semme, La Valoine, La Tardoire, Tranchepie, Les Villetes, Félix, Malleviale, Les Monards, Le Vigon et Le Ritord.



### Rivière la Corrèze, nettoyage de cours d'eau avec le Kayak Club de Tulle :

Comme chaque année, SRL a participé à l'action du Kayak Club de Tulle le 5 juin 2021.

Une action de nettoyage des berges de la Corrèze dans la ville de Tulle, sur une distance de 4 km environ, a permis à une

vingtaine de kayakistes dont des bénévoles de SRL, d'arpenter les rives de la Corrèze collectant ainsi de nombreux déchets. Les déchets les plus encombrants furent réceptionnés dans un raft.

Tous les dossiers de nettoyage sont organisés en lien avec les mairies concernées, et très souvent avec l'appui technique des services municipaux.

Plus rarement, certaines situations nécessitent des démarches judiciaires.

Merci aux bénévoles de SRL pour ce bilan !



## Lilo ? “Céqui-Céquoi”?

Depuis 2015, Lilo.org est le moteur de recherche français qui permet à chacun de soutenir gratuitement des projets sociaux et environnementaux de son choix. Plus de 3,7 millions d’euros ont déjà été reversés à plusieurs centaines de projets environnementaux et sociétaux choisis par les internautes eux-mêmes. Dès sa création, Lilo a inscrit dans ses statuts son objectif de promouvoir et financer des initiatives sociales et environnementales. Respectueux de la vie privée sur Internet, Lilo ne collecte pas les données de ses utilisateurs. Lilo s’installe en deux clics : sur mobile, iOS ou Android ou depuis le site **Lilo.org**



1 recherche = 1 don pour une association de votre choix



**3** causes  
pour agir



**4** millions  
d’€ reversés



**700K**  
utilisateurs



**100%**  
gratuit & facile

1 recherche = 1 don  
pour une association de votre choix

Et voici le lien qui vous permettra de financer SRL simplement en effectuant des recherches utiles sur Internet !

C’est une façon simple de nous soutenir en faisant le choix de reverser automatiquement vos gouttes d’eau à SRL :

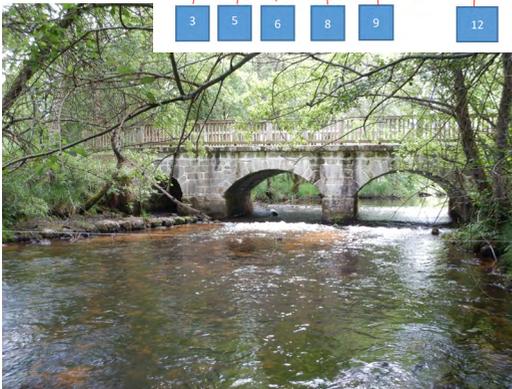
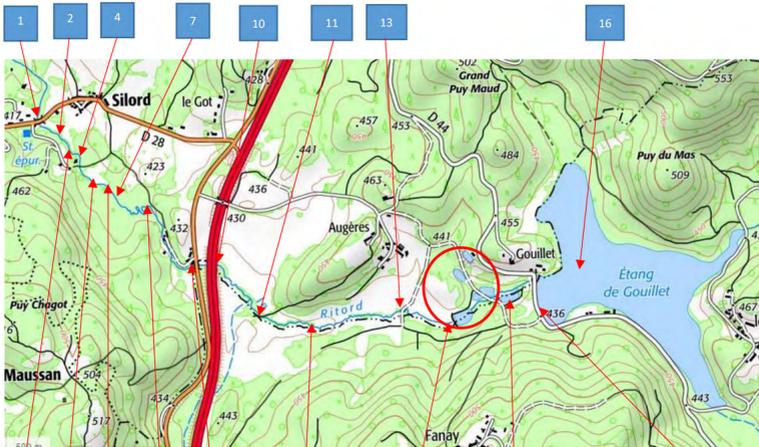
**<https://www.lilo.org/sources-et-rivieres-du-limousin/>**

# Commission milieux - Suivis rivières 2021 : 150 KM le long des rivières

C'est le bilan kilométrique des sorties rivières accomplies par les bénévoles de cette commission. Ils ont régulièrement chaussé leurs bottes et pris leurs équipements pour aller faire prospections et observations.

L'objectif est toujours le même et chaque observation est photographiée et géolocalisée :

- Observer l'état du lit, des berges, ripisylves, faune, flore ;
- Mesurer la température et la conductivité régulièrement et examiner les variations de dénivelé et de faciès ;
- Consigner les ruptures de continuité, les perturbations, les érosions, le piétinement et parfois les pollutions ;
- Mais aussi constater et enregistrer les nombreux aspects positifs à préserver dans ces milieux et contempler la beauté des éléments aussi divers que remarquables.



## Les bassins versant (BV) visités en 2021:

- BASSIN VERSANT DE LA SEMME : Nous avons réalisé 18 sorties sur ce bassin versant : 13 sur le cours principal et 5 sur certains de ses affluents (Gassolière, Forges, Dauge et Biossac) soit 68km parcourus
- BASSIN VERSANT DE LA VIGE : 7 sorties sur le cours principal de la Vige et 4 sur certains de ses affluents (Béraude, Vigon, Monnards) soit 55km parcourus
- BASSIN VERSANT DU TRANCHEPIE : 3 sorties soit 9km parcourus
- BASSIN VERSANT DU RUISSEAU VILLETES : 3 sorties soit 9,5km parcourus
- BASSIN VERSANT DU FÉLIX : 3 sorties soit 8,7km parcourus

Les conclusions de nos observations sont consignées dans un document de synthèse pour chaque bassin.

Le travail de cette commission permet à SRL d'être au niveau de compétence attendu pour participer aux différents comités de pilotage des CTMA ou autres instances de gestion de l'eau

La commission s'est fixée pour 2022 une ambition de taille : prospecter l'ensemble du bassin versant de la Briance !!!



Les équipes sont composées de groupes de 4 à 10 bénévoles en fonction des sorties

# Les leçons d'un effacement d'étang

À l'initiative de Saint Junien Environnement, une visite de fin de travaux a été organisée à l'étang du Theil, petit village proche de Cieux, en présence du maire. Le but était de tirer les enseignements d'un effacement d'étang, à partir d'un cas concret.

C'est Yohan Brizard, directeur du SABV (Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne) qui nous a servi de guide, le SABV ayant réalisé les travaux.

Aménagés comme ici en travers d'un

cours d'eau, certains étangs ne peuvent pas être aménagés pour prévenir leurs impacts écologiques.

Les propriétaires n'ont alors d'autre solution que d'envisager l'effacement. Cette option est moins chère, d'autant que des aides publiques peuvent être obtenues.

C'est dans ce cadre que le SABV est intervenu

auprès de ce propriétaire. Cette opération ne se résume pas à raser la digue d'un coup de bulldozer, des interventions plus nombreuses et plus subtiles sont nécessaires:

Le propriétaire, agriculteur, utilisait le canal de contournement pour l'abreuvement de ses brebis. Celui-ci disparaissant, le SABV a installé deux abreuvoirs alimentés par une source.

Le lit naturel du cours d'eau ayant détruit lors de la création de l'étang, il a fallu en créer un nouveau, en tenant

compte de la pente et avec une sinuosité compatible avec la nature du sol afin que le transport des sédiments se fasse dans les meilleures conditions.

Une zone humide se trouvant en aval de l'étang et possédant un indéniable intérêt écologique a été préservée grâce au Conservatoire des Espaces Naturels, auquel le propriétaire a pu adhérer gratuitement pour bénéficier de ses conseils de gestion.

Un aspect important du fonctionnement des cours d'eau a pu être rappelé, sa fonction de transport sédimentaire.

Les sédiments doivent voyager d'amont vers l'aval, avec pour rôle de consolider les berges et d'offrir aux habitants des cours d'eau le meilleur substrat pour leur alimentation et leur reproduction.

On comprend alors aisément qu'en piégeant ces sédiments les étangs perturbent le bon fonctionnement

des cours d'eau et peuvent créer des dérèglements en aval comme en amont.

Sources et Rivières du Limousin sort confortée dans ses demandes pour encourager les propriétaires qui n'ont pas d'usage de leur plan d'eau à envisager leur effacement.

Un grand merci à Saint Junien Environnement pour cette excellente initiative et surtout à Yohan Brizard pour sa disponibilité et la clarté de son intervention.



## Coup d'arrêt au projet d'usine à pellets de Bugeat

C'était la victoire de 2021 : les associations obtenaient du tribunal administratif l'annulation définitive de ce projet.

Les associations Non à la Montagne-Pellets, Sources et Rivières du Limousin, et Corrèze Environnement, à l'origine de la saisine des juges saluent la mobilisation des acteurs du plateau de Millevaches (associations environnementales, habitants, acteurs économiques locaux, élus, scientifiques), mobilisation citoyenne qui a permis de sauver des milieux écologiques forestiers et d'éviter un nouveau fiasco économique sur le site de la gare bois de Viam. Nos associations ont mené tout au long de ce dossier des actions d'information sur la réalité de ce projet industriel médiocre sur le plan technique et industriel, et irrationnel sur les plans économique et écologique.

Empêchés de participer en toute transparence à la décision publique, en particulier lors de l'enquête publique, nous avons douté un temps de la réalité de la démocratie participative. Caricaturés par certains élus, nous n'avons pas été entendus par les décideurs publics qui n'ont pas fait grand cas de l'engagement et de l'expertise des citoyens. Au mépris du bon sens et de leurs concitoyens qui les en alertaient, ces mêmes responsables ont accordé une confiance déraisonnable au promoteur du projet, alors que celui-ci dès la première

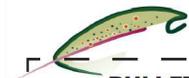
heure était abandonné par ses partenaires industriels puis financiers.

C'est un volet fondamental de la démocratie qui a finalement été mobilisé avec succès : l'accès à la justice. Les décideurs publics sont légitimes à prendre des décisions engageant l'intérêt général, mais ils en sont redevables devant le juge, garant du respect des lois et de la constitution, et en particulier de ses dispositions environnementales.



Reconnaissant notre combat légitime, notre recours a été jugé recevable et les moyens qu'il contenait ont été reconnus par les juges, qui ont prononcé l'annulation de l'autorisation préfectorale qui permettait la réalisation de ce projet.

Le combat aurait pu être évité, tout comme les invectives inutiles, si les responsables publics avaient tout simplement écouté, jugé légitime et intégré nos remarques sur ce projet depuis son origine, avant d'en décider la réalisation et de s'accrocher à cette décision comme à un talisman de leur légitimité démocratique. En effet l'ensemble des arguments développés devant le juge étaient déjà contenus dans nos contributions, explicitées longuement lors de l'enquête publique et lors des réunions publiques.



## BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / Petit budget .....       | <input type="checkbox"/> 10 €         |
| Adhérent .....                      | <input type="checkbox"/> 20 €         |
| Bienfaiteur .....                   | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur .....                      | <input type="checkbox"/> ..... €      |
| Personne morale / association ..... | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : ..... date : .../.../ 2022

Prénom..... Profession : .....

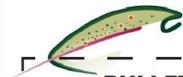
Adresse : .....

Téléphone : .../.../.../... e-mail .....

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

*66% du montant sont déductibles de vos impôts.*

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »  
La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne



## BULLETIN D'ADHESION / RENOUELEMENT / DON

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Etudiant / Petit budget .....       | <input type="checkbox"/> 10 €         |
| Adhérent .....                      | <input type="checkbox"/> 20 €         |
| Bienfaiteur .....                   | <input type="checkbox"/> 30 € et plus |
| Donateur .....                      | <input type="checkbox"/> ..... €      |
| Personne morale / association ..... | <input type="checkbox"/> 50 € et plus |

Nom : ..... date : .../.../ 2022

Prénom..... Profession : .....

Adresse : .....

Téléphone : .../.../.../... e-mail .....

Cochez pour recevoir un reçu fiscal

*66% du montant sont déductibles de vos impôts.*

Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de « Sources et Rivières du Limousin »  
La Loutre, 87430 Verneuil-sur-Vienne

**Adhésion 2022 : en ligne c'est plus simple !**

**<http://www.sources-rivieres.org>**